

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **21 septembre 2023**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**
Nombre de pouvoirs : **7**

Le vingt-huit septembre deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; M. Michel BUCHE M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Martine PANNETIER ; Mme Chrystèle BOYER à M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Michèle VALIBUS ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Marc SAUVIAT à M. Michel PESTEIL et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20230928-004

Matière : 3.2 - Domaine et patrimoine – aliénations

Objet : VENTE DE DEUX BATIMENTS DE LA PARCELLE BATIE CADASTREE SECTION ZH N° 94 – ANCIEN SITE DE L'AFPA

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-31 et L2241-1 ;

Vu l'avis des domaines du 11 août 2023 ;

Vu la délibération n° DL20220309-009 autorisant la cession des biens à hauteur de 150 000 € à la SCI SAHBI ;

Considérant que suite à la délibération n° DL20220309-009, le projet n'a pas abouti ;

Considérant la proposition d'achat de Monsieur Ludwing PEGOURIER à hauteur de 130 000 € ;

Considérant que la cession de ces deux bâtiments n'empêche aucun projet futur de la Ville d'Ussel ;

Considérant que ces bâtiments répondent à une demande d'installation d'une société locale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser la cession à Monsieur Ludwig PEGOURIER des bâtiments 5 et 6 pour un montant de 130 000 €, hors frais notariés à la charge de l'acquéreur ;**
- **D'autoriser la prise en charge des frais de géomètre par la collectivité ;**
- **D'autoriser la division et la mise à jour du cadastre par un géomètre afin d'arrêter la surface exacte vendue ;**
- **D'autoriser la création de servitudes nécessaire au projet d'implantation qui sera détaillé dans l'acte notarié ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait en Mairie d'Ussel, le 28 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20230928-DL20230928-004-DE
Date de télétransmission : 02/10/2023
Date de réception préfecture : 02/10/2023
Date de mise en ligne : 02/10/2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE